



Testament notaire erreur de jour de naissance

Par Gaya29860

Bonjour ,lors de l'ouverture du testament de mon conjoint décédé,je me suis aperçu de l'erreur sur mon jour de naissance.

Nous étions concubins ett non pasces.

Mon concubin souhaitais me laisser l'usufruit de sa maison dans son testament notarié mais il y a cette erreur de jour de naissance .

Le testament est 'il caduc?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par Tisuisse1

Votre compagnon n'est pas votre conjoint puisque le terme de conjoint est un terme juridique réservé aux couples mariés et à eux seuls, ceux qui sont joints par un contrat "le mariage".

Si votre compagnon avait des enfants (peu importe avec qui il les a eu), cette maison va à ses enfants et la "donation en usufruit" est illégale. Vous allez donc devenir une "locataire" devant payer un loyer aux enfants ou bien devoir déménager, le testament fait par votre compagnon en votre faveur étant nul de nullité absolue. En effet, selon la loi française, vous n'êtes rien pour votre compagnon même après 20 ans, 30 ans ou + de vie commune. "Les concubins ignorent la loi, la loi les ignore." c'est aussi simple que ça.